

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Lancement du concept cantonal de développement touristique

Neuchâtel mise sur le Temps

La chancellerie d'Etat communique :

2009 devrait voir l'UNESCO inscrire La Chaux-de-Fonds et Le Locle à sa Liste du Patrimoine mondial, comme ensemble urbanistique et culturel exceptionnel représentatif de l'industrie horlogère. C'est un des éléments qui confortent le Conseil d'Etat dans sa volonté de mettre en œuvre, cette année aussi, son concept de développement et de promotion touristique basé sur le thème du Temps. En rappelant que les incertitudes conjoncturelles qu'affronte à nouveau notre industrie sont temporaires alors que les acquis historiques qu'elle nous a légués sont pérennes et exploitables pour faire du tourisme «intelligent» une source de prospérité du canton, à côté des micro et nanotechnologies et en symbiose avec elles. Un rapport d'information dans ce sens sera présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil lors de sa session de février 2009.

Annoncé fin 2007, ce projet passe de la déclaration d'intention à l'ouverture effective de ce que le gouvernement cantonal considère comme un des ses chantiers importants, ainsi que l'a rappelé ce jour en conférence de presse le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie. L'occasion d'adresser à la population neuchâteloise un message à la fois de confiance dans le potentiel du canton et de motivation à s'engager collectivement dans sa promotion.

Adapter le canton aux défis du 21^e siècle

C'est surtout l'importance du message politique que le Conseil d'Etat a voulu souligner dans ce lancement du processus de développement touristique. Un projet qui s'inscrit dans une démarche globale et cohérente d'adaptation du canton aux défis du 21^e siècle, et dont les autres éléments majeurs sont la réorganisation de la promotion économique, le concept du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), la restructuration hospitalière, l'assainissement des finances cantonales, la politique des transports, la création des pôles de développement économique, etc.

Un projet qui s'inscrit aussi dans le droit fil du développement régional encouragé par la Confédération et qui se traduit notamment par l'appui aux Parcs naturels régionaux, aux projets routiers et ferroviaires du canton, etc. Un projet enfin qui requiert une large adhésion populaire et apportera en échange aux Neuchâteloises et Neuchâtelois les meilleures chances de bénéficier d'une qualité de vie dans laquelle importent non seulement la prospérité et la stabilité, mais aussi des valeurs telles que la fierté, la confiance, l'optimisme, l'ouverture, le partage...

Mise en pratique des lignes directrices du rapport

Après la mise sur pied en automne 2008 de la structure organisationnelle du projet et sa validation par le comité directeur du RUN, des groupes de travail vont maintenant se mettre à l'œuvre pour donner un contenu pratique aux lignes directrices issues du rapport de l'expert P. Furger, qui fondent le concept de développement et de promotion touristique cantonal: valorisation des multiples atouts sous-exploités du canton, en systématisant leur rapport à la notion de Temps, définition et diffusion des éléments emblématiques propres à représenter fortement la spécificité neuchâteloise, élaboration d'un ensemble d'offres cohérentes diversifiant les références au thème-clé du Temps et s'adressant à des touristes intéressés aussi bien par le patrimoine culturel que par les loisirs «nature».

- **Retrouvez le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la mise en œuvre d'un concept de développement touristique cantonal sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel, rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports > session des 17 et 18 février 2009 :**

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=1702>

Neuchâtel, le 3 février 2009